



Editorial

Sommaire

Editorial	1
Le coût des déchets	2
Le tri en chemin	3
Nouvelle déchetterie	3
Infos pratiques	3
Projets en cours	3
Recyclage et piscine	4
Idées reçues	4
Améliorons notre tri	4

Pour toute information
sur le tri, nous sommes
à votre disposition au :

04 66 59 06 51

E.mail : srenv@free.fr

et pour les communes
du SIRD, faites le :

0 800 88 44 74

Vous pouvez aussi
appeler la mairie de
votre commune.

Après plus d'un an d'absence de la Feuille de tri dans votre boîte aux lettres, nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle formule de votre feuille d'information sur le tri des emballages et la gestion des déchets de votre commune.

Comme il nous semblait important de pouvoir vous informer de façon plus précise, votre feuille de tri comportera désormais 4 pages avec différentes rubriques (résultats, recyclage, nouveautés ...) et paraîtra 3 fois par an.

De plus, ce périodique va s'adresser à de nouveaux lecteurs. En effet, aux habitants de Beaucaire, Boulbon, Jonquières St Vincent, St Etienne du Grès et Tarascon, se rajoutent les habitants des communes du SIRD (Syndicat Intercommunal de la Région Nîmoise) : Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud, qui avaient, jusqu'à présent, leur propre feuille d'information.

Car toutes ces communes sont regroupées au sein de Sud Rhône Environnement. Ce syndicat s'occupe du traitement des déchets c'est à dire la mise en place et du suivi du tri des emballages, les déchetteries, l'information de la population (journal, ambassadeurs du tri) ...

En revanche, le ramassage des déchets est toujours assuré :

- par chaque commune pour Beaucaire, Boulbon, Jonquières-St-Vincent, St-Etienne du Grès et Tarascon

- par le SIRD pour Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud

Bienvenue dans votre nouvel espace d'information et, bonne lecture à tous ...

Jean Burgues

Président du Syndicat Mixte
Sud Rhône Environnement



NOTRE DOSSIER

Le coût des déchets

Vous êtes nombreux à vous interroger sur le coût des déchets.

En effet, durant cette dernière décennie, le coût de traitement des déchets n'a cessé d'augmenter.

Deux facteurs principaux sont à l'origine de cette augmentation

1. L'augmentation du poids des déchets produit par chaque personne

Ce poids augmente régulièrement chaque année. Il est passé de 365 kg en 1990 à 420 kg en 2002. Le développement de l'utilisation des emballages de toutes sortes ainsi que des produits jetables en sont les principales causes.

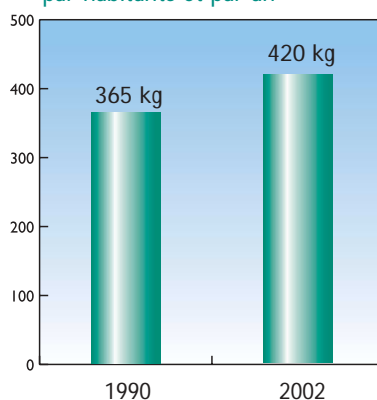
2. L'augmentation des coûts de traitement des déchets

En effet, pendant ces dernières années, les différents lieux de traitement des déchets ont été améliorés : suppression des décharges sauvages, protections des nappes souterraines dans les centres d'enfouissement technique, création de centre de tri, plate-forme de compostage...

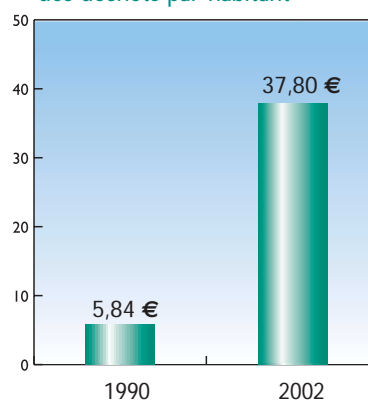
De plus, les déchets que nous produisons sont de plus en plus diversifiés et complexes (emballages en plastique, déchets toxiques ...) donc de plus en plus difficile à traiter

Ainsi les coûts à la tonne traitée sont passés de 16 € en 1990 à 90 € en 2002. (soit de 5,84 € à 37,80 € par personne et par an.

Evolution du poids de déchets par habitants et par an



Evolution du coût de traitements des déchets par habitant



Tri et maîtrise des coûts

Outre la protection de l'environnement et l'économie des matières premières, la collecte sélective permet une maîtrise des coûts de traitement.

Il est aisé de remarquer sur le tableau ci-dessous que les coûts de traitement des sacs jaunes, du verre et du papier sont bien moindres que celui des ordures ménagères.

Mais, il faut aussi savoir que le tri des emballages concerne envi-

Attention

Le coût de traitement des sacs jaunes peut augmenter si la qualité du tri se détériore. C'est pourquoi, il est possible que vous voyiez nos ambassadeurs du tri regarder plus précisément le contenu de votre sac jaune avant le passage des éboueurs. Ne vous inquiétez pas, et s'ils leur arrivent de sonner à votre porte pour vous parler du tri, nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

COUTS A LA TONNE DU TRAITEMENT DES DECHETS				
	Ordures ménagères	Sac jaune	Papier	Verre
Dépenses :				
Frais de traitement	- 90,79 €	- 245,92 €	- 43,10 €	0,00 €
Recettes :				
Soutien Eco Emballages		+ 278,63 €		+ 27,44 €
Vente des matières collectées		+ 49,03 €	+ 13,63 €	+ 3,22 €
Total des recettes		+ 327,66 €	+ 13,63 €	+ 30,66 €
Coût réel	- 90,79 €	- 81,74 €	29,47 €	- 30,66 €

ron 15% du poids total traité dans l'année. C'est pourquoi, le tri des emballages joue un rôle de maîtrise des coûts de traitement mais ne peut pas permettre de diminuer les taxes d'ordures ménagères(qui intègre aussi les coûts de collecte).

LES NOUVEAUTÉS

Le tri en chemin

Expérience sur la collecte des déchets compostables

Sud Rhône Environnement souhaite développer le tri des déchets alimentaires. (épluchures, marc de café, etc ...) afin d'en faire du compost (1) comme le préconise la réglementation sur les déchets.

En effet, la loi demande aux collectivités de valoriser 50% du poids des déchets collectés. Cette valorisation peut se présenter sous différentes formes telles que :

- Le recyclage des emballages (qui est déjà pratiqué au travers des sacs jaunes, des conteneurs



- à verre et à papier et des déchetteries).
- La transformation des déchets compostables.

Le SIRN a déjà fait appel à des volontaires dans plusieurs communes pour commencer à pratiquer le tri des déchets compostables. Le but de cette expérience est de tester différents contenants (bio-seau, sacs biodégradables) pour connaître les avantages et inconvénients de chacun et déterminer les solutions techniques les mieux adaptées aux futurs usagers.

Les résultats de l'expérience en cours permettront de généraliser la collecte des déchets compostables dans un proche avenir.

(1) le compost est le produit issu de la dégradation de déchets organiques. C'est un engrais naturel utilisé dans l'agriculture et par les jardiniers pour fertiliser la terre.

Une nouvelle déchetterie à Beaucaire

A quoi sert une déchetterie ? Les gravats, les gros cartons, le bois, les déchets de jardin, la ferraille, les vieux meubles, l'huile de vidange, les produits polluants peuvent y être déposés, chacun dans une benne spécifique. Ainsi, tous les produits qui peuvent être recyclés ou valorisés seront amenés dans leurs usines respectives, le reste étant enterré dans un centre d'enfouissement technique.

Sur l'ensemble des communes de Sud Rhône Environnement, des déchetteries sont mises gratuitement à la disposition des habitants. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour en connaître l'adresse, les horaires et les modalités d'accès.

L'accès à la déchetterie est gratuit pour tous les particuliers.

Les projets en cours

- Agrandissement de la déchetterie de Marguerittes
- Construction d'une nouvelle déchetterie à Caissargues
- Rénovation de la déchetterie de Bernis/ Milhaud

Sens pratique

Lorsque vous faites un voyage à la déchetterie, pensez à faire le tri dans votre voiture ou votre remorque afin de vous faciliter le tri quand vous serez sur place.

Les sacs jaunes ne doivent pas être déposés à la déchetterie. Ils sont collectés à votre porte.

Les déchets de jardin doivent être apportés à la déchetterie. Ils ne doivent pas être mis dans votre poubelle ou dans votre sac jaune qui risqueraient de se voir refusés.



Recyclage et piscine

La récupération de certaines bouteilles plastiques permet de fabriquer des coffrages de piscine.

Au départ, le tri chez chacun d'entre nous : nous déposons, entre autre, dans le sac jaune des bouteilles en plastique opaques (lait, lessive, jus de fruit) Au centre de tri, ces bouteilles seront séparées des autres emballages puis compactées en balle. Ces balles sont ensuite amenées dans l'usine de recyclage pour réaliser des coffrages de piscines.

Les étapes de ce recyclage ?

1^e étape : la qualité

A l'arrivée des balles dans l'usine, on vérifie leur qualité. En effet, sans qualité de tri, il ne peut pas y avoir de bons produits fabriqués.

2^e étape : la régénération

Dans l'atelier de broyage, on procède à un broyage primaire qui transforme les bouteilles plastiques en



paillettes de 6 à 8 mm (notre photo de couverture).

3^e étape : le recyclage

Les paillettes sont placées dans une presse à injecter : le plastique est chauffé, fondu puis injecté dans le moule à la forme de la pièce de structure de la piscine.

A noter :

Actuellement, seulement 30% du plastique recyclé vient des ménages, le reste étant d'origine industrielle. A l'avenir, la part du plastique recyclé provenant des ménages est amené à augmenter car grâce à l'effort de tous on collectera de plus en plus de flacons plastiques.

Quelques idées reçues

"Je paye donc je ne trie pas"

Pour que le tri des emballages puisse se faire, il est nécessaire que chacun d'entre nous pratique le tri chez lui. Sachant que notre geste de tri n'est que le premier maillon d'une longue chaîne et que la qualité du tri permet de réduire le coûts, trier devient donc un geste économique.

" Je fais le travail des éboueurs "

Les éboueurs s'occupent uniquement de collecter les déchets (poubelle traditionnelle ou sac jaune) dans les villes pour les amener dans les centres de traitement respectifs. Leur travail s'en trouve modifié grâce à votre geste. Trier est donc un geste civique.

" Il faudrait embaucher du personnel pour trier les poubelles "

Lors des débuts du tri, il y a 10 ans, des essais ont été réalisés pour trier la poubelle traditionnelle sans que les habitants ne fassent un tri chez eux. Cette solution a dû être abandonnée car le personnel travaillait dans des conditions d'hygiène déplorable et une partie des emballages recyclables étaient perdus car trop souillés par les autres déchets.

Par ailleurs, il faut savoir que le tri des emballages génère des emplois ; pour collecter des points d'apport volontaires, dans les centres de tri, les usines de recyclage, et les ambassadeurs du tri qui s'occupent de l'information auprès des habitants. ...

AMÉLIORONS NOTRE TRI

Cette rubrique fait régulièrement le point sur les questions qui sont fréquemment posées aux ambassadeurs de tri et y apportera une réponse.

Faut-il laver les emballages à déposer dans le sac jaune ?

Non, cela n'est pas nécessaire, même pour les boîtes de conserve ou les barquettes en aluminium.

En revanche, il faut bien vider tous les emballages pour 2 raisons principales :

- Les cartons trop souillés du sac jaune ne peuvent plus être recyclés.

- Le tri des sacs jaunes se fait manuellement au centre de tri, il faut donc penser à respecter les agents du tri.